

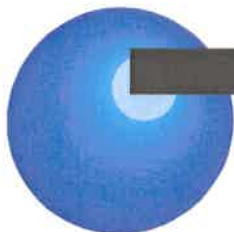
BRAY CAUX AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Normandie

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

FONDS DE DOTATION LOUXOR

5, Chemin du Bois Notre Dame
76260 SAINT-REMY-BOSC-ROCOURT



BRAY CAUX AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Normandie

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2025**

FONDS DE DOTATION LOUXOR

5, Chemin du Bois Notre Dame
76260 SAINT-REMY-BOSC-ROCOURT

FONDS DE DOTATION LOUXOR
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'Administration du fonds de dotation LOUXOR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « FONDS DE DOTATION LOUXOR » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 25 juin 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés que le traitement comptable est correct et que la présentation qui en est faite est appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant l'organe de contrôle relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir

qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

A Saint Aubin Sur Scie, le 15 septembre 2026

BRAY CAUX AUDIT
Commissaire aux comptes
Frédéric QUEVAL



Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FONDS LOUXOR
BILAN ACTIF

Du 25/06/2024 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles						
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)						
Stocks et en-cours						
Créances						
Créances Clients, usagers et cptes ratt.						
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances						
Charges constatées d'avance						
Valeurs mobilières de placement	7 167 462,52	47 425,51	7 120 037,01	99,97		
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	1 862,42		1 862,42	0,03		
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	7 169 324,94	47 425,51	7 121 899,43	100,00		
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	7 169 324,94	47 425,51	7 121 899,43	100		

FONDS LOUXOR
BILAN PASSIF

Du 25/06/2024 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise			96,49		
Fonds propres statutaires		15 000,00			
Fonds propres complémentaires		6 856 996,82			
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres statutaires					
Fonds propres complémentaires					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice		242 502,61	3,41		
Situation nette (sous-total)		7 114 499,43	99,90		
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL DES FONDS PROPRES	(I)	7 114 499,43	99,90		
Fonds reportés liés aux legs ou donations					
Fonds dédiés					
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	(II)				
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS	(III)				
Emprunts obligataires et assimilés					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières diverses					
Instruments financiers à terme					
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		7 400,00	0,10		
Dettes des legs ou donations					
Dettes fiscales et sociales					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	(IV)	7 400,00	0,10		
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV + V)	7 121 899,43	100		100

FONDS LOUXOR
COMPTE DE RÉSULTAT

Du 25/06/2024 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation					
Cotisations					
Ventes de biens et services					
Ventes de biens					
<i>dont ventes de dons en nature</i>					
Ventes de prestations de services					
<i>dont parrainages</i>					
Produits de tiers financeurs					
Concours publics et subventions d'exploitation					
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable					
Ressources liées à la générosité du public					
Dons manuels					
Mécénats					
Legs, donations et assurances-vie					
Contributions financières					
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions					
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.					
Utilisations des fonds dédiés					
Autres produits					
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I)				
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes		94 256,49		94 256,49	
Aides financières					
Impôts, taxes et versements assimilés		-583,24		-583,24	
Salaires					
Cotisations sociales					
Dotations aux amortissements et aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées					
Report des fonds dédiés					
Autres charges					
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II)	93 673,25		93 673,25	
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	-93 673,25		-93 673,25	

FONDS LOUXOR
COMPTE DE RÉSULTAT

Du 25/06/2024 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au	Variation en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	324 541,52		324 541,52	
Autres intérêts et produits assimilés	40 034,74		40 034,74	
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.	53 727,65		53 727,65	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	418 303,91		418 303,91	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	47 425,51		47 425,51	
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.	34 702,54		34 702,54	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	82 128,05		82 128,05	
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	336 175,86		336 175,86	
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	242 502,61		242 502,61	
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	418 303,91		418 303,91	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	175 801,30		175 801,30	
EXCÉDENT OU DÉFICIT	242 502,61		242 502,61	
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	242 502,61		242 502,61	

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 25/06/2024 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 7 121 899,43 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 242 502,61 Euros.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

L'exercice a une durée de 18 mois, recouvrant la période du 25/06/2024 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Le fonds de dotation "FONDS LOUXOR", a été constitué le 25 juin 2024.

Son objet est d'accompagner, de développer et de soutenir toute action ou projet non lucratif et d'intérêt général, à travers deux axes complémentaires : d'une part, l'assistance et la bienfaisance en faveur des personnes défavorisées en raison de leur situation économique ou sociale, de leur état de santé ou de leur âge, en vue de promouvoir leur développement, leur insertion, ainsi que la diversité, l'inclusion et la tolérance ; d'autre part, l'aide à la création, à la diffusion et à la préservation des œuvres de l'art et de l'esprit sous toutes leurs formes.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

L'exercice clos le 31/12/2025 constitue le premier exercice d'application du nouveau règlement ANC des associations n° 2023-03 reprenant les modalités du règlement ANC des sociétés n°2022-06 relatif à la Modernisation des Etats Financiers. Ce changement de réglementation, d'application obligatoire pour tous les exercices ouverts à compter du 01/01/2025, constitue un changement de méthode comptable relatif à la présentation des comptes.

Les principaux changements induits par ce nouveau règlement sont :

- La suppression de la technique des transferts de charges ;
- La redéfinition du résultat exceptionnel.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

FONDS LOUXOR

ETAT DES DÉPRÉCIATIONS

Du 25/06/2024 au 31/12/2025

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice
Autres provisions pour dépréciation		47 425,51		47 425,51
TOTAL GÉNÉRAL		47 425,51		47 425,51

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Du 25/06/2024 au 31/12/2025

PRODUITS À RECEVOIR

Les produits à recevoir représentent les intérêts courus sur les obligations en date du 31 décembre 2025.

	Montant
Disponibilités	129 043,24
TOTAL	129 043,24

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Du 25/06/2024 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires			15 000,00		15 000,00
Fonds propres complémentaires			6 856 996,82		6 856 996,82
Excédent ou déficit de l'exercice			242 502,61		242 502,61
TOTAL			7 114 499,43		7 114 499,43

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 25/06/2024 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	7 400,00	7 400,00		
TOTAL	7 400,00	7 400,00		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Du 25/06/2024 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 400,00
TOTAL	7 400,00

FONDS LOUXOR
COMMENTAIRE
Du 25/06/2024 au 31/12/2025

ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2025

Etat du contributeur	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la	Mode de paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Luxembourg	16/12/2024	LOUXOR S.à.r.l.	don	direct	virement bancaire	15 000 €
Luxembourg	24/12/2024	LOUXOR S.à.r.l.	don	direct	virement bancaire	1 000 000 €

Valorisation des titres financiers :

Les obligations et OPCVM détenus en portefeuille sont valorisés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Provision :

Une provision pour dépréciation de 47 425.51€ a été comptabilisée, correspondant au total des moins-values latentes à la date de clôture.